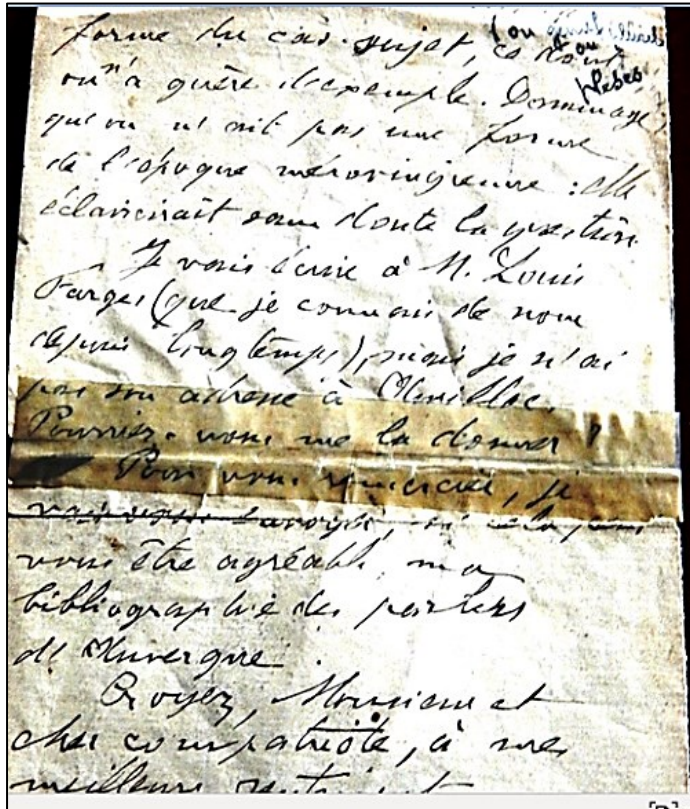


NOUVEAU REGARD SUR L'ETYMOLOGIE DU NOM DE PLEAUX

Il existe pour chaque problème complexe une solution simple, directe et... fausse.
H.L. Mencke



Extrait d'une lettre d'Albert Dauzat à Raymond Mil où
l'éminent linguiste fait état de ses doutes sur l'origine du
toponyme Pleaux

Si la grande majorité des noms de lieux de notre petit pays - la Xaintrie Cantalienne - s'explique sans difficulté à partir de l'occitan tant moderne qu'ancien, issu du bas-latin local (lequel a pu conserver quelques racines gauloises bien identifiées), d'autres toponymes, en revanche, encore assez nombreux, résistent à une interprétation sans équivoque. Certains ont même laissé les toponymistes dans un tel état de perplexité qu'aucune hypothèse n'a pu emporter la majorité des suffrages. Et encore moins lever le voile sur leur signification : Bouval, Escorailles, Dix-Maisons, Drom, Verchapie, par exemple, mais bien d'autres encore, demeurent à notre connaissance, des toponymes peu, mal, voire pas du tout expliqués.

Ce n'est pourtant pas le cas du nom de la ville de Pleaux, qui semble avoir fait très tôt consensus sur une hypothèse étymologique le faisant provenir du latin *plebs* signifiant «peuple, population» voire d'un curieux pluriel *plebes* qui signifierait la même chose, mais par extension serait la marque d'un centre paroissial, et par une déduction supplémentaire, le signal de la présence ancienne d'un baptistère à Pleaux. Cette hypothèse nous a toujours paru peu solide, même alors que dans notre jeune âge Raymond Mialaret la défendait à son tour. L'illustre toponymiste Albert Dauzat⁵³ ne s'y était pourtant pas risqué en ne retenant pas la possibilité d'une origine de Pleaux par le latin *Plebes*. Du reste lui-même n'était pas certain d'une alternative crédible à y opposer, ce qui a laissé le champ à cette tradition étymologique

⁵³Albert Dauzat et Charles Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux de France*, Larousse, 1963, p.534.

qui, comme nous espérons le montrer ici, n'est rien moins que fondée.

À cette fin, il importe de revoir intégralement le dossier du toponyme de *Pleaux*. Ce qui implique d'abord de faire le point sur les étymologies proposées, traditionnelles ou d'invention plus récente, de chercher d'éventuels étymons candidats plus ou moins plausibles, avant de tenter une approche inédite chez nous, plus factuelle, en envisageant l'ensemble du domaine occitan de façon systématique. Tout en regrettant de n'avoir pu effectuer un travail véritablement exhaustif, nous espérons tout de même que le faisceau de données réunies ici, comme un état des lieux, donnera un élan et de nouvelles perspectives à de futures et plus fines recherches...

I Problèmes posés par l'étymologie bretonne en *Plebes*

Le dossier de l'étymologie traditionnelle du nom de Pleaux tirée du latin *Plebes* fut inauguré par Jean-Baptiste Deribier du Châtelet qui écrivit en 1857 à l'article *Pleaux* de son maître livre : «Son nom dérive du mot latin *plebs, plebes*, paroisse, église baptismale.» Il invoque en cela Du Cange⁵⁴ et accepte cette étymologie sans aucune discussion. Il cite en outre M. Ch. Giraud, membre de l'Institut⁵⁵ : « les villes ou villages bretons, dont le nom commence par *plé, plou, pleu, plo*, doivent leur fondation à des moines.» Depuis près de 170 ans la question semble n'avoir jamais été vraiment rediscutée. Pourtant la philologie, la linguistique et même la toponymie ont, comme la plupart des autres sciences, accompli de très sensibles progrès. La toponymie elle-même ne s'est véritablement dotée d'une méthodologie scientifique qu'avec Auguste Longnon, professeur au Collège de France de 1889 à 1911.

Notons pour commencer, à propos de cette analogie avec la toponymie bretonne, qu'Albert Dauzat (1877-1955), lui aussi professeur au Collège de France, a bien pris en compte les étymologies en *plebs* avec le sens de paroisse dans la toponymie, mais il les a sagement restreintes à la seule Bretagne. Il n'en dit d'ailleurs rien à l'article *Pleaux* de son dictionnaire toponymique⁵⁶. Il convient en effet de souligner que les toponymes bretons ne présentent jamais les formes *Pleu-*, *Pla-* *Plé-*, *Plo-*, *Plu-*, etc. de façon isolée, mais toujours accompagnées d'un qualificatif, ou déterminant. En toponymie bretonne, l'élément *Pleu-* ou les autres dérivés de sa forme ancienne *Ploe-* ont en fait pratiquement un statut de préfixe, jamais de prédicat, ce qui n'est manifestement pas le cas du nom de Pleaux. Nous verrons ultérieurement que les occurrences homonymes du nom de Pleaux ne sont que très exceptionnellement qualifiées.

⁵⁴ Charles du Fresne du Cange (1610-1688) fut le premier auteur en 1678 du *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis* dictionnaire de latin médiéval régulièrement augmenté et révisé par ses successeurs jusqu'en 1887.

⁵⁵ Charles Giraud (1802-1881) ami d'Adolphe Thiers et de Prosper Mérimée était juriste et homme politique, membre de l'Académie des sciences morales et politiques, il fut ministre de l'Instruction publique et des cultes en 1851. C'est lui qui suspendit les cours de Jules Michelet au Collège de France. Il fréquentait les salons parisiens, dont celui de la princesse Mathilde où il croisait Flaubert, Renan, Sainte-Beuve, les Goncourt, etc.

⁵⁶ A. Dauzat & C. Rostaing, *Dictionnaire étymologique des noms de lieux en France*, Paris, 1963, p.534 : «Peut-être ancien provençal *pleu*, garantie, caution.»

Elles suffisent apparemment à elles seules à caractériser le lieu auquel elles sont attachées.

Dans les formes bretonnes régulières, le déterminant sera soit un nom de saint (*Plou-edern*) soit un nom commun (*Plou-bannal-ec* : «de la genêtaie»), soit enfin un adjectif (*Ploe-meur* de *Meur* : grand(e)). Il existe un consensus pour faire venir ce préfixe du bas-latin *Plebs*. Ce qui ne manque pas de faire sens, puisqu'il s'agit de caractériser une communauté. Mais on ne saurait désigner une communauté du simple nom de «communauté» sans aucun déterminant la caractérisant. On peut y comparer, par exemple, le suffixe «ville» très abondant en Normandie et au nord de la Seine en général. Mais on ne le trouve jamais isolé, car cela ne fait pas sens d'appeler un



Albert Dauzat (1877-1955)

village «Village» ou une paroisse «Paroisse» sans distinction par rapport aux villages ou aux paroisses voisins et voisines. De plus, le linguiste et toponymiste de la Bretagne Jean-Marie Plonéis⁵⁷ observe que là où se trouve la plus grande densité de toponymes en *-ac*, c'est à dire dans l'est de l'Armorique, les noms en *Plou-* sont l'exception. Inversement, en Bretagne dite *bretonnante* où se trouve la grande majorité des noms en *Plou-*, les noms en *-ac* sont l'exception. Ce qui trouverait son origine dans les démêlés du comte Waroch avec les Vannetais qui s'opposaient, au VI^{ème} siècle, aux migrants des îles de *Brittania*. C'est sans doute pour la même raison que le dialecte vannetais a la réputation d'être le seul dialecte encore vivant issu du gaulois continental. Ainsi, les noms bretons issus de *Plebs* seraient cantonnés dans le territoire colonisé par les migrants des îles bretonnes, là où ne se sont pas ou peu maintenus les noms en *-ac*. Les noms de «Gaule continentale» apparentés à *Pleaux* représentent donc un phénomène linguistique tout à fait distinct, qui n'est comparable aux toponymes bretons ni en fréquence, ni en répartition géographique, ni en termes de fonction dans la composition des toponymes⁵⁸.

Pour résumer, au lieu d'une étymologie hasardeuse, datant d'un siècle de défricheurs enthousiastes des champs philologiques, on attend plutôt aujourd'hui des propositions plus concrètes, plus en harmonie avec le paysage toponymique, marqué par la végétation, les éléments du relief, les activités agricoles ou artisanales, ou encore bien souvent par le nom de ses habitants. C'est - à - dire la simplicité et l'évidence de la vie quotidienne.

⁵⁷ J.-M. Plonéis, *La Toponymie Celtique*, Éditions du Félin, Paris, 1989, p.55.

⁵⁸ Il est d'autant plus surprenant que Marcel Villoutreix, illustre toponymiste limousin, ait repris, concernant la commune de Lapleau, une étymologie en *Plebes* au sens de paroisse, alors que ce toponyme, comme nous le verrons ultérieurement, désigne souvent des lieux peu ou pas habités. Ajoutons en passant que le Dictionnaire Auvergnat-Français (Karl-Heinz Reichel, 2000) donne *Plabá* pour le français plèbe.

II Les formes anciennes

Afin de rouvrir notre enquête, il importe de rassembler chronologiquement toutes les occurrences anciennes du nom de *Pleaux* dans la documentation qui nous est connue soit :

- 786 : [...] *et curiam de **Pleuix** cum ecclesis suis in Arvernensi pago & servos & ancillas & quidquid ad supradictas curias pertinet* [Testament de Roger de Poitiers, *Annales Ordinis Sancti Benedicti*, t. II, p. 711]
- 1050 : *ecclesia de **Pleux/Plevix*** [deux graphies selon les manuscrits A ou B] [privilège du pape Léon IX accordé à l'abbaye de Charroux]
- 1096-99 : *ecclesias [...] de **Plevix** cum possessionibus et pertinenciis earum* [privilège du pape Urbain II à l'abbaye de Charroux]
- 1154 : [...] *ecclesiam [...] de **Plevia** cum possessionibus et pertinentiis earum* [acte de protection de Charroux et ses dépendances, par le pape Anastase IV]
- 1211 : [...] *et de **Plevix** cum omnibus pertinenciis suis* [Cartulaire de Charroux, Bulle du pape Innocent III confirmant les privilèges de l'abbaye de Charroux]
- 1273 : **Plous** (cité par Émile Amé, Vente au Doyen de Mauriac [probablement A.D.C. 17H2-4])
- 1284 : **PETRUS DE PLOUS MILES** [légende du sceau de Pierre de Pleaux]
- 1289 : *S. CURIE PARIATGII DE **PLODIO*** [légende du sceau consulaire de Pleaux, rapportée par De Ribier du Châtelet, à l'article Pleaux]
- 1291 : *Prioratus de **ploes*** [in Mabillon, *Vetera analecta*, p. 344]
- 1293 : *De redditibus et iurisdictione ville franche de **Pleus*** [*Spicilegium Brivatensis*, p.222]
- 1299 : *De redditibus et iurisdictione ville de **Ploys*** — XLV s. [*Spicilegium Brivatensis*, p.257, non-mentionné par Émile Amé]
- 1303-1308 : *Raimundus de **Plodio*** [rapporté par *Gallia Christiana*, à l'article Charroux]
- 1316 : **Pluous** [Arch. Mun. Aurillac, s. HH, c.21 ancien système de cotes, cité par Émile Amé]
- 1464 : *Castrum **Plodii*** [Terrier de Saint-Christophe]
- 1464 : **Plodium sobra** [=Pleaux Soubeyre] [Terrier de Saint-Christophe]
- 1470 : **Plieux** [Arch. Mun. Aurillac, s. HH, c.21, ancienne cote, d'après Émile Amé]
- 1471 : **Plious** [Reconnaissance au seigneur de Montal]
- 1502 : **Plodium** [Terrier de Cussac]
- 1503 : **Plieux** et **Plieux** [Ban et Arrière-Ban du Haut-Auvergne]
- 1535 : **Pleaux** [Pouillé de Clermont]
- 1622 : **Pleux** registre paroissial
- 1636 : **Pleaux** registre paroissial
- 1673 : **Plaus** registre paroissial
- 1683 : **Plaux** registre paroissial
- 1693 : **Ploaus** registre paroissial
- 1695 : **Pliaux** registre paroissial.....

Toutes ces formes anciennes sans exception présentent à l'initiale la double consonne *PL-*, qui constitue l'élément le plus stable, et invariant, de ce nom. Après cette première remarque, on pourra sans difficulté regrouper toutes les occurrences en deux groupes :

1) Les formes vocaliques

Que nous dénommerons ainsi car elles présentent après la double consonne initiale un groupe instable de deux ou trois voyelles, toujours suivies d'une sifflante (orthographiée S ou X). Nous avons pu observer ci-dessus qu'on les trouve aussi bien dans des contextes latins

(bulles papales) qu'en occitan ancien (documents juridiques médiévaux) ou en français (registres paroissiaux). Elles sont donc assurément anciennes, malgré leur grande variabilité orthographique. La plus grande instabilité s'observe au XVII^{ème} siècle, lorsque toutes les occurrences citées sont tirées des registres de catholicité de différentes paroisses, tenus par des mains très variées et à l'évidence basés sur des interprétations graphiques personnelles de la prononciation orale locale. Fonction peut-être, en outre, de la langue maternelle des clercs, pas toujours autochtones. Quoi qu'il en soit, c'est la forme la plus anciennement attestée : *Plevix*, qui a d'abord retenu l'attention des étymologistes, suivant la tradition de considérer la mention la plus ancienne comme la plus proche de l'étymon originel.

Cette ancienne forme *Plevix* pourrait bien être en tout cas le gabarit de toutes les formes vocaliques, dans la mesure où la place de l'accent sur la première ou la seconde syllabe orientera le mot dans des directions différentes. Le -v- imprimant sa valeur de semi-consonne à la voyelle faible : **Plévíx* > **Pléús* ou bien **Plevíx* > **Ploés*⁵⁹. L'accentuation sur la première syllabe est dite accentuation gauloise (Brógiló > Breuil, Mátrona > Marne), l'accentuation sur l'avant-dernière syllabe est dite accentuation latine (Brogílo > Bruel, Matróna > Marone)⁶⁰. La Xaintrie se trouvant à la frontière linguistique de ces deux usages, nous séparerons les occurrences des formes vocaliques des noms anciens de Pleaux en deux sous-groupes :

1a) Le type Pléús.

1b) Le type Ploés.

Quant à la valeur phonétique de X en finale de *Plevix*, il s'agit vraisemblablement d'une simple sifflante (S) éventuellement chuintée (CH). Une dentalisation (TCH, TJ ou TS) paraît très improbable, les graphies ultérieures ayant toutes des finales en S. Mentionnons à cet égard Marcel Villoutreix qui pour Lappleau (Corrèze) exhume la forme ancienne : *ecclesiam quæ Plevís dicitur*, datée de 937.⁶¹

2) Les formes en -d

Les formes anciennes présentant un -d dans leur radical n'ont jamais de diphtongue entre la double consonne initiale pl- et le -d. Leurs occurrences sont moins nombreuses que celles des formes vocaliques, et, toutes, relativement tardives : le sceau consulaire de Pleaux du XIII^{ème} siècle, le terrier de Saint-Christophe de 1464, le terrier de Cussac de 1502 à quoi s'ajoutent deux mentions dans *Gallia Christiana*, à propos d'Ademar, trente-septième abbé de Charroux, de 1399 à 1418 : *pro cellaria Mauriacensi cum prioratibus de Plodio & de Colongis*

⁵⁹Par convention, les formes anciennes d'un mot, hypothétiques ou reconstruites, lorsqu'elles ne sont pas attestées par la documentation, sont précédées d'un astérisque.

⁶⁰A. Dauzat, *À propos des toponymes gallo-romains en -durum*, 1954. [https://www.persee.fr/doc/rio_0048-8151_1954_num_6_3_1419]

⁶¹Marcel Villoutreix, *Noms de lieux du Limousin*, Éd. Bonneton, Paris, 1995, p. 178.

abbatiæ Carrosensi, d'après une charte de Mauriac de 1417⁶² ; puis à propos de Raymond III de Pleaux, abbé d'Obazines entre 1303 et 1308 signant ses propres lettres «de Plodio» (*Se se cognominat de Plodio in litteris annis sequentis*), avec la mention en note, par les auteurs : *Plodium, oppidum est Arvernix, haud procul a cœnobio Valletæ*⁶³. Où l'on voit qu'ils adoptent sans hésitation la forme latine *Plodium* pour désigner Pleaux, à côté - au même paragraphe - de l'orthographe vernaculaire « Pleaux » : *Rigaldus de Pleaux domicellus*.

Comment expliquer cette forme en -d, en apparence tardive si divergente des mentions les plus anciennes ? Il n'existe que deux, voire trois, explications possibles :

a) la forme *plodium* était une reconstruction savante effectuée par des lettrés avertis aux XII^{ème} ou XIII^{ème} siècle : une latinisation effectuée à partir de la forme orale. Voire une invention fantaisiste des scribes médiévaux, comme certains auteurs l'ont suggéré, laissant dans l'ombre du mystère les justifications et la validité d'une telle reconstruction.

b) les lettrés médiévaux disposaient d'une documentation aujourd'hui perdue qui les assurait de la légitimité de cette forme latine. Les clercs du Moyen-Âge avaient en effet accès à des archives considérablement plus abondantes et anciennes que les débris qui nous sont parvenus, les guerres anglaises puis de religion ayant détruit une grande part des archives locales. Longtemps aussi, dans les temps médiévaux, demeurèrent visibles dans le paysage, des inscriptions antiques, de même qu'il devait s'en découvrir bien plus fréquemment qu'aujourd'hui, dès lors que l'on creusait un peu le sol près de lieux longtemps habités.

c) une troisième possibilité serait qu'il s'agisse de deux étymons différents, désignant à l'origine deux lieux distincts aux noms proches mais bien différents, qui furent assimilés par la suite. On pense évidemment à Pleaux Soubeyre, qui pourrait avoir été le *Plodium* en question. Nous reviendrons ailleurs sur cette délicate question.

Si l'on admet que la rédaction des terriers n'était pas un exercice d'érudition, leur but étant de faire valoir sans ambiguïté les prérogatives de leurs commanditaires, il en résulte qu'ils n'étaient guère le lieu d'invention de formes latines inusitées, ou seulement discutables, mais plutôt celui d'un emploi de noms d'un usage reconnu. Il en va de même d'un sceau consulaire. Par ailleurs, il suffit d'une modeste fréquentation des sources pour se convaincre que lorsque les clercs ignorent la forme latine d'un nom propre, ils se contentent de transcrire la forme orale vernaculaire, sans prendre la peine de la latiniser par un suffixe. Les terriers les plus anciens sont remplis de ces formes de noms propres transcrits tels quels, qu'il s'agisse de lieux ou de personnes. Enfin, l'usage incontesté et immémorial de l'adjectif dérivé *Pleaudien*, *Pleaudienne* ne va pas dans le sens d'une forme latine inventée tardivement. Par conséquent, nous avançons le postulat que l'usage de *Plodium* par les consuls et les nobles du Moyen-Âge,

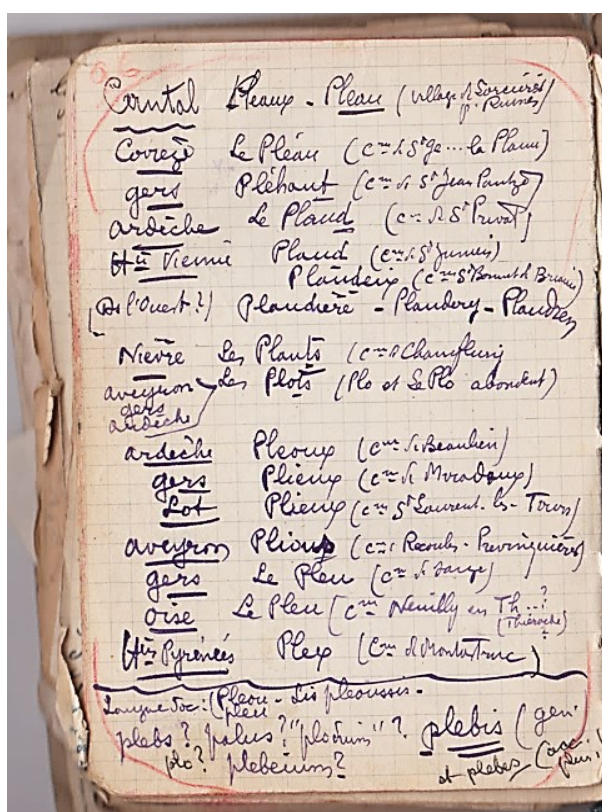
⁶² *Gallia Christiana*, tome II, Paris 1715, p.1283.

⁶³ *ibidem*, p. 638.

puis dans les terriers de la Renaissance, faisait écho à une tradition fort ancienne et bien établie, qui considérait la forme *Plodium* comme la forme latine régulière du nom de Pleaux. Il paraît donc impensable de passer ces diverses occurrences d'un radical en -d- par pertes et profits, ce qui implique de chercher à les expliquer, idéalement par la même étymologie que les formes vocaliques.

III De Plodium à Pleaux : approche phonologique

La linguistique comme la toponymie n'étant pas une science exacte, il est souvent difficile d'administrer des preuves décisives ou de faire d'indiscutables démonstrations. Les fondements les plus solides de ces disciplines sont la sériation, la comparaison et la cartographie, qui permettent de discerner des tendances, parfois des règles et, le cas échéant, des régionalismes. Ainsi des évolutions analogues et parallèles dans plusieurs mots s'étaieront les unes les autres bien mieux que de savantes explications qui, pour attrayantes qu'elles



Extrait des carnets de Raymond Mil où sont recensés divers toponymes voisins de Pleaux

soient, ne trouveraient pas d'équivalent comparable pour les valider. Ainsi, l'établissement d'un lien entre une forme érudite et latine *Plodium* et une forme vernaculaire instable *Plous / Pleus* suppose de chercher des mots ou étymons comparables dont l'évolution est mieux connue et documentée. En outre, il conviendra de tenir compte de divergences dialectales régulières, propres à telle ou telle zone géographique.

L'apparition de l'accent tonique dans le latin parlé à partir du III^{ème} siècle de notre ère et la disparition de quantité de voyelles (longues/brèves) entraînèrent de profonds changements dans la prononciation du bas-latin qui se traduiront bientôt par une orthographe très instable, et des changements de valeurs des voyelles et même des consonnes. Par exemple, dès les

III^{ème} et IV^{ème} siècles, des voyelles atones (non-accentuées) disparaissent. Et la diphtongue -au- pouvait se confondre avec -o-, l'alphabet latin, au contraire du grec, ne marquant pas la différence entre ô et ó. Si l'on ajoute à cela l'influence des substrats locaux⁶⁴, les parlers bas-latin se sont régionalisés rapidement.

À cet égard, un document extrêmement précieux pour ce qui nous concerne est parvenu

⁶⁴ La Xaintrie, avant même la romanisation, se situait déjà vraisemblablement à l'interface des dialectes gaulois arverne, lémoince et rutène.

jusqu'à nous : l'*Appendix Probi*. Il s'agit de cinq listes de vocabulaire ajoutées à la fin d'un unique manuscrit daté du VIII^{ème} siècle, de l'ouvrage d'un certain Probus : les *Instituta Artium*. Ces listes seraient des copies et recopies d'originaux dont la datation, controversée, pourrait se situer entre le IV^{ème} et le VI^{ème} siècle. L'une d'entre elles, la plus fameuse, accaparant parfois pour elle seule le nom d'*Appendix Probi*, recense 227 corrections orthographiques, réparties en 6 colonnes dont chaque ligne comporte une graphie erronée, précédée de sa forme réputée correcte, du type : *alueus ñ albeus* où le ñ est l'abréviation de *non*. Voici quelques extraits de l'*Appendix Probi*, tel que retranscrits par J. G. F. Powell⁶⁵ :

<i>miles non milex</i>	(n° 30)
<i>masculus non mascel</i>	(n° 33)
<i>lanius non laneo</i>	(n° 34)
<i>auris non oricla</i>	(n° 83)
<i>pegma non peuma</i>	(n° 85)
<i>pleves non pl[...]s</i>	(n° 91)
<i>tabes non tavis</i>	(n° 93)
<i>oculus non oclus</i>	(n° 111)
<i>puella non polla</i>	(n° 131)
<i>triclinium non triclinu</i>	(n° 143)
<i>auctoritas non autoritas</i>	(n° 155)
<i>tonitru non tonotru</i>	(n° 162)
<i>plebs non pleps</i>	(n° 181)
<i>celebs non celips</i>	(n° 184)
<i>poples non poplex</i>	(n° 185)
<i>ermeneumata non erminomata</i>	(n° 190)
<i>labsus non lapsus</i>	(n° 205)
<i>allec non allex</i>	(n° 210)
<i>rabid's non rabio's</i>	(n° 211)

Dans cette courte liste, une ligne nous intéressera plus particulièrement. Retranscrite scrupuleusement par Powell comme « *pleves ñ pl[...]s* », elle avait été restituée et interprétée dès l'édition de 1837 par les éditeurs viennois Eichenfeld & Endlicher comme « *plebes non plevis* ». L'important, pour nous, est que l'édition de 1837 est la seule dont J.B. de Ribier du Châtelet a pu avoir connaissance. Et que, rapportant les mentions anciennes du nom de *Plevix* au *Plevix* corrigé en *Plebes* par les éditeurs de 1837, il n'a pu douter de l'analogie entre *Plevix* et *Plebes*, se convaincant ainsi d'une étymologie analogue à celle des paroisses bretonnes.

Mais la récente retranscription plus scrupuleuse et argumentée de J.G.F. Powell, ainsi que son interprétation de la fonction même du texte⁶⁶, met en porte-à-faux la valeur d'une lecture « *plebes contra plevis* ». L'important est d'une part, que le second terme de l'équation n'est

⁶⁵ J.G. F. Powell, *A New Text of the Appendix Probi*, Classical Quarterly, 57, Cambridge, 2007, pp. 687-700.

⁶⁶ Powell considère que cette partie de l'*Appendix Probi* serait issue d'une correction itérative d'un texte aujourd'hui disparu, en en répertoriant les erreurs d'orthographe. La valeur pédagogique de cette liste de corrections ayant paru justifier aux yeux de quelque copiste de l'adjoindre aux textes grammaticaux de pseudo-Probus, cette liste fut recopiée plusieurs fois jusqu'au VIII^{ème} siècle (date du manuscrit de Naples<Vienne<Bobbio), ce qui justifierait ses incohérences internes, ses cacographies, ainsi que plusieurs doublons surprenants, sans exclure d'éventuels ajouts.

pas si clairement lisible (*pl[...]*s), d'autre part que le premier terme a été restitué de l'original *Pleues* à *Plebes* par un parti pris des latinistes classiques du XIX^{ème} siècle qui furent les premiers éditeurs du texte. Leurs successeurs, jusqu'au début du XX^{ème} siècle, n'ont pas même songé à les démentir. Mais si le second terme (c'est à dire la forme «à corriger») ne peut pas être restitué correctement, la supposée «forme correcte» que serait *Plebes* est certainement purement conjecturale. Et donc il convient de laisser à la graphie *Pleues* tout le potentiel qu'elle renferme intrinsèquement, telle quelle...Mais nous pouvons encore tirer d'autres enseignements de l'*Appendix* tant il permet de discerner les ambiguïtés phonétiques de graphies différentes. Notamment, pour ce qui nous concerne :

a) La confusion entre -x et -s pour représenter une sifflante finale (n° 30, 185), mais aussi la confusion entre -c (ts) et -x (n° 210).

b) l'instabilité des voyelles non-accentuées (n° 30, 33, 93, 131, 162, 184)

c) l'évolution de la diphtongue -à en fonction de la position de l'accent : auris > aurícula > orícila > fr. oreille et occ. aurelha. Où l'on constate que l'occitan «aurelha» a conservé ou retrouvé la diphtongue o > au. Dans le cas de óculus > óclus > fr. œil et occ. uélh / uólh l'occitan a diphtongué, contrairement à son étymon latin. Un autre cas de confusion entre -eu- et -o- se trouve représenté au n° 190.⁶⁷

d) l'amuïssement des consonnes finales : très tôt le -m final des nominatifs neutres et des accusatifs s'était amui et l'on prononçait déjà en bas-latin pratiquement *dolio* où l'on lisait *doleus* (n° 33, 34, 143).

D'autre part, dès le bas-latin apparaît une confusion entre -dia, -gia, -zia, -tsia, -ja, -ia.

Par exemple : lat. radium > it. raggio / esp. rayo / fr. et occ. rai

Des traces de dentales occlusives (d ou t) passant à des spirantes (z) s'observent dans les exemples :

lat. Alauda > occ. Alausa (fr. Alouette, esp. Alosa).

lat. Potio-nis > occ. Posón [puzu] (fr. Poison / Boisson)

D'autres exemples de dentales cette fois vocalisées se trouvent dans :

Rhodanus > Rhône ;

Aquitania > Guyenne ;

lat. Petra > occ. Péira ; nord auv. Piare (fr. Pierre) ;

lat. Vitrum > occ. Veyre (fr. Verre) ;

lat. Videre > occ. Veire (fr. Voir) ;

⁶⁷ Cf. ci-dessus l'alternance accentuelle : Brógiilo > Breuil, Brogíilo > Bruel.

À l'appui de ce phénomène, le Dictionnaire Auvergnat-Français déclare dans son introduction⁶⁸ : « Dans une partie des parlers du Cantal et de la Margeride Saugaine, [d] est susceptible de tomber au contact de [i] ou yod (p. ex. *īre* "dire"). » Mais il s'agit peut-être ici d'un phénomène dialectal relativement récent. Pour défendre encore la plausibilité d'une évolution de «Plodium» vers Pleaux, considérons le latin «Podium» qui, comme personne n'a jamais songé à le contester, est l'origine directe des mots occitans Puy, Pué, Peù, Puech, Peuch et dans la micro-région qui nous occupe : *Peux*. Lesquels se sont fixés dans d'innombrables toponymes. Aujourd'hui, malgré sa graphie, *Peux* se prononce en pratique comme le français «peu». Sans diphtongue ni sifflante finale. Tout comme Pleaux se prononce «Plô». Tout ce qui précède permet d'échafauder l'hypothèse d'une évolution phonétique du type :

Plodium > *Plodio > *Plozio > *Ployz[o] > Pleuys (=Plevix) > Plouís / Pléus > Pleaux

Ainsi - indépendamment d'autres considérations - il me semble guère sérieux de considérer les différentes formes anciennes du nom de Pleaux, c'est - à - dire les formes vocalisées aussi bien que les formes en -d-, comme *irrémédiablement incompatibles*. Et encore moins de rejeter ces dernières comme de simples fantaisies...

IV Étymologies héritées

Reprenons maintenant notre enquête, en établissant à présent la liste des étymologies proposées pour le nom de Pleaux. Nous avons déjà écarté l'hypothèse en *Plebs/Plebes*. Voyons les alternatives que proposent les auteurs.

a) Ancien provençal *Pleu* (= garantie, caution)

Dans son dictionnaire paru en 1960, Albert Dauzat proposait une étymologie un peu déconcertante : «Peut-être ancien provençal *Pleu*, garantie, caution». Cette hypothèse étonne par le peu de parallèles qu'elle trouve, tant il est rare qu'un nom aussi abstrait et spécialisé suffise à caractériser un lieu d'habitat, qu'il soit rural, religieux, ou même dédié au commerce, au notariat ou aux assurances. Faute d'autres toponymes comparables dans le temps et l'espace, Dauzat faisait bien lui-même état de sa perplexité, mais il n'avait apparemment rien trouvé de mieux à proposer à l'époque.

b) Hypothèse *plovum* (charrue)

Plus récemment, Yves Lavalade⁶⁹ a proposé pour les toponymes de Haute-Vienne différentes solutions : pour Pleau (commune de Janailhac, au sud-ouest de Pierre-Buffière), il considère comme peu probable le latin «plovum» (charrue), mais le retient au sens de «terre labourée». À rapporter sans doute à une vieille racine indo-européenne qui a donné par exemple l'anglais *plough* issu du proto-germanique **plōgaz*, **plōquz* de même sens. Il mentionne néanmoins

⁶⁸ Karl-Heinz Reichel, *Dictionnaire Général Auvergnat-Français*, Créer, 2000, p. 16.

⁶⁹ Yves Lavalade, *Dictionnaire toponymique de la Haute-Vienne*, L. Soumy, 2000.

une forme «Plaud» (1933), et propose une analogie avec Laplaud (à Glandon, au SE de Saint-Yrieix-la-Perche) avec le sens d'église paroissiale (sans plus de justification, mais on en devine la source !). Il renvoie aussi à diverses occurrences de Pleau, La Pleau, La Plaud, les Pleaux, en Dordogne et en Corrèze. Nous reviendrons ultérieurement sur cette série, sans pour l'instant retenir l'hypothèse d'une étymologie basée sur *plovum* qui paraît manquer d'évidence.

c) Hypothèse de l'occitan *pelaud* (velu, bourru ou tanneur)

Yves Lavalade encore voit dans Plaudeix un nom de personne, diminutif de Plaud, lui-même contraction de l'occitan *pelaud* (velu). Il interprète de la même façon La Plauderie (commune de Magnac, Haute-Vienne). Cette racine occitane peut difficilement expliquer nos occurrences du haut Moyen-Âge. De plus, aucune des formes que nous avons à expliquer ne présente de voyelle intercalaire entre les deux consonnes initiales PL. Enfin, il conviendrait de confirmer la présence de tanneries ou justifier le qualificatif de « bourru » pour chacun des toponymes concernés.

Jusqu'à présent donc, à notre connaissance, aucune solution expliquant à la fois la forme écrite latine et la forme orale médiévale de Pleaux n'a été proposée.

V Propositions alternatives tirées du latin médiéval

En écartant pour le moment la possibilité d'une étymologie pré-latine de Pleaux/Plodium, voyons quelles pistes peut nous proposer le dictionnaire de latin médiéval de Du Cange.⁷⁰

PLEXUS : participe du verbe latin *plectare*⁷¹ tresser, dont dérivent :

- Ploi, Ploy dans le nord de la France, avec le sens de clôture formée de branches entrelacées (plessis). Notons que pour Godefroy, le terme présente de nombreuses autres acceptions : contour ; ordre (de bataille), ligne ; lien ; peut-être maille de haubert ; disposition ; caution (cf. *supra* l'étymologie proposée par Dauzat).

- Plessis, que Littré entre autres, fait également dériver du latin *plexus* : anc. fr. *Plaisseis* > fr. Plessis (clôture de branches entrelacées)

PLODA⁷² : Substantif féminin, avec un premier sens de pierre tombale en plâtre ou en gypse et un second sens de bâton, gaule, ou petite planche, bardeau (cf. italien *Pioda*).

PLIDIUS⁷³ : Une mesure agraire attestée en 1319 en Italie, probablement dérivée de Ploda.

PLUTEUS⁷⁴ : Une machine de guerre de siège, en bois (osier) et peaux mentionnée dès le début du Vème siècle par Végèce (*Epitome de re militari*, IV, 15) ou Abbon (Siège de Paris, I.I, v.217) à propos de l'usage qu'en font les Danois en 886. Pluteus, en termes de phonologie est un bon candidat pour aboutir à Plodium. Cependant, outre que le mot est peu attesté, il semble difficile de faire dériver un toponyme d'un simple engin militaire.

Bref, le dictionnaire de Du Cange n'apporte pas non plus de solution miracle. Une dernière hypothèse tirée du latin nous paraît digne d'intérêt : PLAUTIUS est un gentilice romain figurant

⁷⁰ Charles du Fresne du Cange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, 1678-1887.

⁷¹ <http://ducange.enc.sorbonne.fr/plectare>

⁷² <http://ducange.enc.sorbonne.fr/ploda>

⁷³ <http://ducange.enc.sorbonne.fr/plodius>

⁷⁴ <http://ducange.enc.sorbonne.fr/pluteus>

dans le célèbre dictionnaire Gaffiot au titre qu'il apparaît dans Cicéron et Aulu Gelle. Variante : *Plōtius*. La forme adjective est attestée chez Salluste à propos de la *Lex Plautia*, ainsi que Suétone et Cicéron. L'adjectif *Plautianus*, -a, -um est également attesté. Même si les noms de personne employés sans aucun suffixe sont plutôt rares dans notre toponymie régionale, la chose existe. Citons une fois encore A. Dauzat qui prolonge Longnon : « On a signalé depuis longtemps (...) les noms de propriétaires employés sans suffixe pour désigner des domaines gallo-romains. C'étaient à l'origine et ce sont pour la plupart des gentilices en -ius, qui, suivant l'usage latin, pouvaient être employés adjectivement : le substantif *fundus* est sous-entendu au masculin, *villa* au féminin. »⁷⁵ Longnon cite Antonius > Antoingt (Puy-de-Dôme), Flavinius > Flavin (Aveyron), Lucanius > Lugan (Aveyron et Tarn), Tiberius > Thiviers (Dordogne) et Tiviers (Cantal). Et pour le féminin : Albania > Aubagne (Bouches-du-Rhône), Avitia > Avèze (Gard). Dauzat y ajoute en outre explicitement le village de Vèze sur la commune d'Ally (Cantal) attesté comme *Aveza* au XII^{ème} siècle. Notons qu'il existe aussi en Italie un *Plodio*, petite commune de Ligurie dans la province de Savona, qui procède peut-être de cette étymologie en Plautius.



« Pleaux » pourrait s'expliquer à bon droit par un *Plodium* dérivé de *Plautius*, ou par toute autre étymologie évoquée ci-dessus pour peu qu'on veuille s'en convaincre ! Mais après ce tour d'horizon étymologique, il reste à aborder le *cœur du problème* à savoir une sériation géographique des traits phonologiques retenus comme caractéristiques du toponyme « Pleaux ». Cette démarche apportera une matière inédite, permettant de replacer l'étymologie de *Pleaux* dans un paysage linguistique plus vaste. En effet c'est en rapportant ces données géographiques et statistiques aux hypothèses étymologiques qu'il sera peut-être possible de dégager une *étymologie fiable et crédible*. Ce sera l'objet d'un prochain article qui ne manquera pas d'étonner plus d'un Pleaudien, à défaut de clore le débat ...

(A suivre)

Jean Sabatier

⁷⁵A. Dauzat, *La Toponymie Française*, 1960, p. 234 ; A. Longnon, *Les Noms de Lieux de la France*, 1920, p. 8